



Augmentation des salaires : une première depuis 12 ans Pourquoi la CGT a signé

A la rentrée, la CGT a demandé l'ouverture urgente d'une négociation salariale exceptionnelle pour l'année 2022, afin que les salariés de Radio France bénéficient d'une augmentation immédiate à la hauteur de l'inflation. La direction a refusé et a préféré engager la NAO 2023 (négociation salariale obligatoire).

Fermée une nouvelle fois à toute mesure d'augmentation générale, mais bien consciente qu'elle ne pouvait rester sans rien faire, elle a proposé une augmentation par le biais d'une indemnité mensuelle forfaitaire.

La CGT y voit 2 avantages :

- le caractère plus favorable aux bas salaires.
- cet élément supplémentaire de rémunération est pérenne et peut être négocié chaque année en NAO.

Le montant initial de 70 euros brut proposé par la direction était très insuffisant, surtout pour une mesure prévue en janvier 2023 !

Au fil de la négociation, et sous l'impulsion notamment de notre organisation syndicale, le montant a été porté à 130 euros brut, soit 100 euros net par mois. Limiter cette augmentation aux salariés dont la rémunération est inférieure à 70 000 euros par an a permis de garantir un plancher de 360 euros par an pour les salariés les plus précaires éligibles. C'est un geste important envers les plus bas salaires.

Même si ces montants ne sont toujours pas à la hauteur de l'inflation, c'est une première depuis 12 ans qui a conduit la CGT Radio France à signer cet accord qui est une avancée. Ne pas signer aurait privé de surcroît des salarié-es de certaines de ces mesures à un moment où ils en ont le plus besoin.

Pour autant, la CGT reste mobilisée sur le pouvoir d'achat. Cette signature n'est qu'une étape qui pose les bases de revendications futures face à la direction et à la tutelle. Le combat doit se poursuivre pour une politique salariale à la hauteur des effets de l'inflation. A la hauteur aussi de l'investissement des salariés dans cette maison, dans un contexte de nécessaire sécurisation du financement de l'audiovisuel public.

Paris, le 16 décembre 2022